

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°11 du 12 avril 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	10
Articles thématiques	12

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-04-12

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : ce qu'il reste à faire après avoir confirmé ses vœux», LE FIGARO, publié le 01/04/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-ce-qu-il-reste-a-faire-apres-avoir-confirme-ses-voeux_d68fed32-319a-11e8-9681-0cc61fd9e303/

« Le 31 mars ne marque pas la fin de la procédure Parcoursup, loin de là. Si vous avez effectué vos vœux, rempli et validé convenablement vos dossiers avant cette date, alors il ne vous reste plus qu'à attendre les réponses des établissements. Dans le cas contraire, alors vous allez devoir vous activer pour trouver la formation qui vous convient pour l'année prochaine.

La suite du calendrier si vous avez validé vos vœux

- *Attendre les réponses des établissements: Si vous avez bien validé vos vœux d'orientation pour l'an prochain, il ne vous reste plus grand-chose à faire en attendant les réponses des établissements. Celles-ci arriveront à partir du 22 mai. Après avoir examiné vos dossiers, les différentes formations dans lesquels vous avez candidaté répondront à vos vœux.*

- *S'informer sur les réponses des formations: Lorsqu' une proposition d' admission vous sera faite par un établissement, vous en serez informé immédiatement. Une alerte vous sera envoyée sur votre téléphone via l' application Parcoursup que vous avez téléchargée, un mail sera envoyé sur votre adresse électronique, et un message vous sera envoyé sur Parcoursup.*

- *Les réponses des établissements: Du 22 mai au 5 septembre inclus, les établissements vont donc faire des propositions d'admission aux étudiants.*

Pour des formations en licence universitaire, les réponses à vos vœux peuvent être «oui», «oui si» ou «en attente d'une place». «Oui» signifie que vous êtes accepté. «Oui si» veut dire que votre établissement conditionne votre inscription à votre «acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé» comme un stage de remise à niveau afin de renforcer vos compétences. «En attente d'une place» signifie que la formation demandée n'est pour l'instant pas en mesure de vous accepter car le nombre d'élèves voulant intégrer cette formation est trop grand par rapport au nombre de places disponibles.

Pour des formations sélectives (prépa, BTS,IUT, écoles...), les réponses à vos vœux peuvent être «oui», «en attente d'une place» ou «non». «Oui» signifie que vous êtes accepté. «En attente d'une place» veut dire que le cursus demandé n'est pour l'instant pas en mesure de vous accepter car le nombre d'élèves qui veulent intégrer cette formation est trop grand par rapport au nombre de places proposées. «Non» signifie que votre niveau n'est pas suffisant pour intégrer cette formation.

Chaque jour, en fonction des désistements de candidats suite aux propositions qui leur ont été faites, des places se libèrent et sont proposées à des candidats qui étaient en attente. Par conséquent, de nouvelles propositions sont faites quotidiennement et les situations peuvent rapidement évoluer.

- *Donner sa réponse rapidement: Il est très important de répondre rapidement aux propositions d'admission qui vous sont faites. Le délai de réponse à chaque proposition est de sept jours pour les propositions reçues entre le 22 mai et le 25 juin inclus, de trois jours pour celles reçues du 26 juin au 20 août inclus, et d'un seul jour du 21 août au 5 septembre inclus.*

- *Une phase complémentaire pour ceux qui n' auront rien: Cette procédure, qui commence le 26 juin, concerne les étudiants qui n' auront pas trouvé leur formation au cours de la phase d'admission. Si c'est votre cas, elle vous permettra de consulter les formations dans lesquelles il reste encore des places vacantes. Vous pourrez alors formuler de nouveaux vœux.»*

Actu | Parcoursup (Suite)

«Sélection à la fac: les faits et les peurs», L'EXPRESS, publié le 05/04/2018.

https://www.lexpress.fr/education/selection-a-la-fac-les-faits-et-les-peurs_1997943.html

« A rebours des étudiants, le sociologue de l'éducation François Dubet défend Parcoursup.

Les mobilisations étudiantes opposées à la sélection à l'université prennent de l'ampleur. À première vue, ce "non à ma sélection" peut surprendre, car personne ne conteste la sélection dans les classes préparatoires aux grandes et aux moins grandes écoles. Personne ne conteste la sélection dans les IUT et les BTS, dans les facultés de médecine, dans les écoles professionnelles, dans les masters, dans les doubles licences, dans toutes les niches sélectives des universités aujourd'hui mobilisées contre la sélection. En fait, personne ou pas grand monde ne met en cause la dualité de l'enseignement supérieur français opposant les filières sélectives aux filières non sélectives.

Mais à y regarder de près, si les filières non sélectives ne sélectionnent pas à l'entrée, elles le font en cours de partie. Elles sélectionnent d'abord par le jeu "naturel" des examens éliminant les étudiants les plus faibles. Elles trient plus encore par les abandons précoces des étudiants qui découvrent que leurs études ne leur conviennent pas et qu'ils ne les ont pas vraiment choisies. Personne n'a l'air étonné que sur les 300 inscrits d'une première année de licence il n'en reste qu'une quarantaine en master cinq ans après. Et quand la demande excède très fortement l'offre, le tirage au sort dans les filières en tension a pu apparaître comme un moindre mal. En tous cas, il scandalise nettement moins que la sélection aujourd'hui.

Comme bien d'autres réformes avant elles, Parcoursup mobilise une peur diffuse : celle de ne pas avoir de place, y compris une place que l'on n'a pas choisie ou que l'on choisit faute de mieux. Craindre de ne pas avoir de place, ce n'est pas seulement ne pas avoir d'emploi, mais c'est aussi être privé d'une expérience, celle d'être étudiant, de tenter sa chance, de découvrir ses goûts et ses projets quand on n'a pu accéder aux filières sélectives. Mais ce qui est un coût pour le système est vécu comme une liberté, souvent chèrement payée, par les étudiants. La sélection effraie aussi parce que les étudiants peuvent avoir le sentiment qu'elle sera aléatoire et arbitraire tout en engageant leur responsabilité ; aussi, paradoxalement, le tirage au sort peut sembler moins cruel que l'examen d'un dossier. Enfin, même si les enseignants se plaignent souvent du faible niveau des étudiants des premiers cycles, ils peuvent penser que Parcoursup leur impose un "sale boulot" sélectif qu'ils n'ont pas les moyens de réaliser sérieusement.»

«Les enseignants décryptent l'algorithme "ubuesque" de Parcoursup», MARIANNE, publié le 09/04/2018.

<https://www.marianne.net/societe/baccalaureat-les-enseignants-decryptent-l-algorithme-ubuesque-de-parcoursup>

« Macron a promis la publication de l'algorithme national de Parcoursup. Mais l'avenir des étudiants se jouera plutôt dans la pléthore de variantes locales, estampillées "outils d'aide à la décision". "Opaques" pour les uns, "incompréhensibles", pour les autres, ces algorithmes locaux sont "un vrai moyen de sélection" à l'entrée de l'université.[...]

Certains dossiers figurant désormais entre les mains des algorithmes locaux sont également accompagnés de marqueurs bien spécifiques : "C", lorsqu'un candidat a changé de série en cours de scolarité dans le secondaire. "P" quand il a au moins redoublé une fois en première. "T" lorsqu'il a redoublé au moins une fois sa Terminale. Mais aussi... "O", quand le candidat a suivi ou suit une "option européenne, internationale ou bi-nationale" et "E", si le candidat suit une "scolarité à l'étranger après avoir obtenu son bac français". Pour Thomas Alam, ces signalements sont bien la preuve d'une recherche de "marqueurs sociaux" pour différencier les candidats [...]

C'est là que les "spécificités locales" entrent en jeu car il revient aux formations d'établir les différentes pondérations auxquelles seront soumis les dossiers. "Nous quittons le registre national pour nous orienter vers un système où chaque filière représentera en elle-même un îlot de sélection", se désespère Christel Coton, maîtresse de conférence en sociologie à l'université de Paris I et responsable de sa filière Administration économique et sociale (AES). Concrètement, cela signifie que la licence de droit à l'université du Capitole, à Toulouse, n'aura pas les mêmes critères d'entrée que celle de l'université Jean-Moulin à Lyon. Et attention : dans ce classement supposément "objectif" - puisque réalisé à l'aide d'un algorithme - il ne peut pas y avoir de candidats ex-aequo.»

Actu | Parcoursup (Suite)**« Réforme universitaire : les nostalgiques du tirage au sort et les défis de la loi ORE », THE CONVERSATION, publié le 05/04/2018.**

<https://theconversation.com/reforme-universitaire-les-nostalgiques-du-tirage-au-sort-et-les-defis-de-la-loi-ore-94448>

« La loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE), promulguée le 8 mars dernier, semble susciter davantage de réactions hostiles maintenant qu'elle est devenue une loi de la République que pendant les sept ou huit mois qui ont précédé son adoption par le Parlement.

Des universités et des facultés sont bloquées ici ou là par un nombre croissant d'étudiants qui ne sont pourtant pas concernés par cette loi. Des motions de plus en plus nombreuses sont votées par des départements et des conseils académiques qui semblent considérer que leur légitimité est supérieure à celle des lois de la République.[...]

Or la loi ORE est loin d'être révolutionnaire. Elle ne va pas assez loin sur un certain nombre de points : l'introduction d'une véritable période propédeutique, le nombre, insuffisant, de places créées dans les filières supérieures courtes à l'intention des bacheliers professionnels et technologiques, la faiblesse des moyens alloués aux universités pour mettre en place des « parcours de formation personnalisés », les modalités de validation de ces mêmes parcours.

Quant à la plate-forme Parcoursup, dont la plupart de ceux qui la critiquent ne connaissent sans doute pas bien les fonctionnalités de l'algorithme, elle ne pourra pas résoudre en quelques mois les problèmes dus à la complexité institutionnelle de l'enseignement supérieur français, qui propose un nombre incalculable de choix sélectifs et non, à l'inadéquation didactique du lycée actuel ainsi qu'à la contrainte du diplôme de baccalauréat délivré à 80 % d'une classe d'âge.[...]

La loi ORE ne résoudra certainement pas tous les biais et les torts du système français, qui favorise les insiders et n'offre aux outsiders que des droits quasi virtuels, le premier de ces droits étant une inscription dont la quasi-gratuité n'est là que pour dissimuler et retarder le choc avec le monde du travail.

Cette loi a cependant le mérite de remettre au cœur de l'enseignement supérieur la question de la réussite : non pas de la même réussite pour tous, qui ne peut être qu'un slogan creux, mais de la réussite pour chacun, selon des modalités qui dépendent, certes, de la volonté et de l'engagement de l'étudiant, mais aussi des moyens mis en œuvre pour l'aider à mettre en valeur ses qualités, à en faire un atout professionnel. De cette réussite dépend aussi l'avenir de la Nation.»

« TRIBUNE. "Une sélection absurde" : plus de 400 enseignants dénoncent la réforme de l'accès à l'université », FRANCEINFO, publié le 10/04/2018.

[https://www.francetvinfo.fr/choix/tribune-une-selection-absurde-plus-de-400-enseignants-chercheurs-denoncent-la-reforme-de-l-acces-a-l-universite_2693044.html#xtor=CS2-765-\[facebook\]-](https://www.francetvinfo.fr/choix/tribune-une-selection-absurde-plus-de-400-enseignants-chercheurs-denoncent-la-reforme-de-l-acces-a-l-universite_2693044.html#xtor=CS2-765-[facebook]-)

« A Paris, Lille, Rouen... Ils ne sont plus étudiants, mais eux aussi appellent au retrait de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE), et de sa fameuse plateforme Parcoursup. Lundi 9 avril, certains enseignants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont reconduit la grève votée jeudi, apportant leur soutien aux étudiants qui bloquent depuis plusieurs jours le site de Tolbiac. Leurs collègues de Lille menacent, quant à eux, de ne pas examiner les candidatures des futurs bacheliers souhaitant intégrer une filière universitaire. Dans une tribune à franceinfo, 425 enseignants dénoncent une "réforme absurde" et expliquent pourquoi ils soutiennent les étudiants contestataires. Ils s'expriment ici librement.

Nous, enseignants à l'université, soutenons et accompagnons les étudiants dans leur contestation de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) et de Parcoursup depuis le début de leur mouvement.

Notre prise de position s'explique d'abord par notre rejet de toute forme de sélection à l'entrée de l'université. Or, la nouvelle loi instaure une sélection hypocrite. D'un côté, les responsables gouvernementaux refusent catégoriquement d'utiliser ce mot. Mais, de l'autre, on nous demande de classer les candidatures de sorte qu'un couperet tombera une fois les capacités d'accueil des filières saturées. Parcoursup est en effet conçu de telle façon qu'on ne peut y introduire des ex æquo, sauf à déployer des trésors d'ingéniosité informatique.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup: «On ne peut pas prédire la réussite d'un élève»», LIBÉRATION, publié le 10/04/2018.

http://www.liberation.fr/france/2018/04/10/parcoursup-on-ne-peut-pas-predire-la-reussite-d-un-eleve_1642135?xtor=rss-450

« Aujourd'hui, Julien Gossa, 37 ans, maître de conférences en informatique à l'université de Strasbourg «Trier des dossiers, je sais ce que c'est. Je fais ça depuis dix ans, car j'enseigne en DUT informatique (une filière sélective, à l'intérieur de l'université, ndr). Donc classer les candidatures, comme s'apprêtent à faire tous les collègues de licence, je connais bien. Dans mon équipe, on a essayé beaucoup de choses pour améliorer le recrutement et diminuer au maximum le taux d'échec. Notre système de sélection est performant. Pourtant, il ne fonctionne pas. Pour une raison simple: on ne peut pas prédire la réussite d'un étudiant.

À défaut, on sélectionne les élèves plus scolaires. Bien sûr, il y a les bons élèves qui réussiront partout. Mais pour les autres, ceux qui ont entre 9 et 13 de moyenne, on ne peut pas savoir. Il y a des lycéens avec des mauvaises notes, un comportement qui laisse à désirer au lycée, qui vont réussir par la suite. D'autres, au contraire, sages comme des images avec des notes correctes, découvrent la vie nocturne et se plantent royalement en première année. Il n'y a rien d'écrit et de prévisible.

Dans notre département, pour l'IUT informatique, on faisait jusqu'ici ce travail d'ouvrir un à un chaque dossier: lire les lettres de motivation pour éviter les grosses erreurs d'orientation notamment et repêcher quelques élèves motivés mais avec des notes limites. On appelle ça des paris.

Ce travail de tri est long et ultrachiant, il faut le dire. Et assez déprimant car on refuse beaucoup d'élèves gentils et volontaires. Jusqu'ici, ils avaient une deuxième chance. L'université servait de filet-trampoline : on savait que les élèves que l'on refusait pouvaient aller à la fac, et même retenter leur chance à l'entrée de l'IUT à la fin de la première année. Avec cette réforme, ce filet disparaît, désormais les élèves sont classés partout. Cette réforme a une autre conséquence bien concrète, la concurrence généralisée y compris au sein d'une même université, comme entre notre DUT et les licences.

Jusqu'ici, nous avions très peu d'informations sur la façon dont la réforme allait se mettre en place. Les équipes étaient dans l'attente. Les premières réunions concrètes commencent à peine, maintenant qu'il est trop tard pour en discuter. Les candidatures doivent être triées d'ici le 18 mai.»»

«Parcoursup : à chaque université, sa formule», EDUCPROS, publié le 11/04/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-a-chaque-universite-sa-formule.html>

« Après la définition des attendus et la réflexion sur les parcours adaptés, les universités rentrent dans le vif de Parcoursup avec l'examen des vœux des candidats. Objectif : renseigner les résultats du travail des commissions avant le 18 mai.

Alors que le mouvement étudiant gagne du terrain et que des enseignants-chercheurs refusent de participer au tri des dossiers, les établissements poursuivent le chantier de la mise en place de la réforme pour la rentrée prochaine avec pour chacun des interrogations et des difficultés.

L'université de Haute-Alsace enregistre une hausse de 35 % des candidatures mais sa présidente se dit confiante sur l'issue du classement des vœux. "Nous n'avons pas eu de mal à trouver des volontaires pour composer les commissions" [...] "dans les filières qui ne sont pas en tension, le fait de classer les étudiants ne posera aucune question de sélection".

À l'inverse, l'université de Poitiers affiche une opposition ferme à la réforme qui "ne changera rien" à la rentrée 2018, excepté en Staps. L'établissement ne proposera aucun attendu local pour ses formations ni de parcours adaptés à la rentrée 2018.

Pour le président de l'université de Bordeaux, Manuel Tunon de Lara, cette réforme est justement en cohérence avec son projet sélectionné dans le cadre des NCU (nouveaux cursus universitaires), axé sur le premier cycle [...]

À l'université d'Aix-Marseille, l'étape de l'examen des dossiers est davantage "redoutée". [...] Si un traitement automatique permettra d'effectuer un préclassement, "il faudra bien lire l'ensemble des appréciations des dossiers pour les trier". "Au final, le classement sera fait par les enseignants. Nous sommes novices en la matière."

À l'université de Bretagne occidentale, les parcours adaptés "concerneront peu de filières cette année". [...] Dans [cet] établissement comme dans beaucoup d'autres, la procédure de tri des dossiers "sera très différente" selon les formations.

En Île-de-France, l'université Paris 13, qui fait face à l'attractivité de ses voisines parisiennes, s'inquiète de la non-hiérarchie des vœux.»

Actu | Parcoursup (suite)

«**Parcoursup : comment l'université Paris-Descartes va classer ses 67.000 dossiers**», **EDUCPROS**, publié le 11/04/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/parcoursup-les-choix-de-l-universite-paris-descartes.html>

« Sur le bureau des formations de l'université Paris-Descartes, une pile virtuelle de pas moins de 67.000 dossiers de candidatures de lycéens pour entrer en licence. Un chiffre moins effrayant qu'il n'y paraît pour le président de l'établissement, Frédéric Dardel : "Je n'ai pas l'impression d'une pression particulière. Il n'y a pas eu d'augmentation spectaculaire du nombre de vœux cette année, hormis en IUT où les candidatures augmentent de 10 %"

Sur Parcoursup, l'université enregistre même à l'entrée en licence une baisse des vœux confirmés par rapport à l'an dernier : 67.334 contre 86.964. Avec des disparités selon les formations : hausse en économie-gestion, sciences sociales mais baisse en Staps, en droit ou en psychologie. Cela ne signifie pas pour autant que les licences ne soient pas en tension. En Staps, la formation concentre plus de 5.000 candidatures pour 340 places et en Paces plus de 13.000 pour 1.450 places.

Frédéric Dardel se dit néanmoins confiant sur l'issue de la procédure pour satisfaire les vœux des lycéens : "Il n'y a pas de tension extraordinaire, donc beaucoup d'élèves devraient avoir leur premier choix même s'ils ne sont pas très bien classés." Même en Paces. "En Île-de-France, cela devrait rentrer", estime le président de Paris-Descartes. L'établissement a fait ses projections en se basant sur les vœux 1 de l'an passé et affiche la couleur pour les formations où cela se complique : Staps, psychologie, sciences de l'éducation ou encore éco-gestion. Des formations où le classement aura donc une importance toute particulière même si l'université a augmenté ses capacités d'accueil de 175 places dans les filières en tension.

Pour procéder au classement des dossiers, l'université met en avant une "approche adaptative" qui différera selon les formations. Première étape : analyser le profil des candidats pour voir si le comportement des lycéens s'est modifié sur Parcoursup : département d'origine, établissement d'origine, série... "Même si les règles ont changé, nous ne constatons pas de grand changement au travers du prisme de notre université", observe Frédéric Dardel.

Deuxième étape : procéder à un préclassement. Ce premier tri sera opéré par type de candidats (nouveaux bacheliers, réorientés) et par série de bac, puis les dossiers seront rassemblés et interclassés "pour préserver la diversité des publics". C'est là que les différences s'observent selon les licences. En Staps, psychologie et probablement maths-info, les commissions se serviront de l'outil d'aide à la décision du ministère. Quand en Paces, éco-gestion, droit et sciences pour la santé, les commissions utiliseront leur propre outil.

Après le classement, viendra la dernière étape. Celle de l'analyse individuelle des dossiers pour les cas atypiques ou limites.

Et dans le classement final, l'établissement ne glissera pas de "oui, si". "Nous n'avons pas les ressources ni les locaux pour proposer une première année en deux ans"

«**Parcoursup : l'université Paris Descartes joue la carte de la transparence**», **LE FIGARO**, publié le 12/04/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-l-universite-paris-descartes-joue-la-carte-de-la-transparence_33cbf7d8-3d86-11e8-89e9-6350770897d6/

« Le 22 mai, les lycéens et étudiants inscrits sur Parcoursup recevront les réponses des établissements à leurs vœux d'orientation. D'ici là, les universités doivent s'organiser, alors que plusieurs d'entre elles sont toujours bloquées par des étudiants opposés à la réforme de l'accès à l'université. Pour accompagner les établissements, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en place un «module d'aide à la décision» qui a pour mission de les aider à classer les candidats.

L'université Paris Descartes, qui compte plusieurs formations dites «sous tension» - dans lesquelles les candidatures sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles -, a organisé une conférence de presse ce mercredi 11 avril pour faire le point sur son utilisation de la procédure Parcoursup.

«Nous voulons conserver la diversité des candidats», a précisé Frédéric Dardel. D'ailleurs, toutes les filières ne classeront pas les candidats. Les départements de sciences du langage et sciences sociales de l'université ont par exemple refusé de le faire. «Mais ce n'est pas grave, car il y a assez de place pour tout le monde dans ces filières», a expliqué Frédéric Dardel.

Les filières Staps, psychologie et maths-info, quant à elles, utiliseront le module d'aide à la décision mis à disposition par le ministère pour classer les étudiants. En Paces, éco-gestion, droit et sciences pour la santé, ce sera en revanche un outil externe qui sera utilisé. «Cela permettra de gérer les critères de façon plus souple», a indiqué Frédéric Dardel.»

Actu | Réussite dans l'enseignement supérieur

«Enseignement supérieur : quel est le coût de la réussite en premier cycle ?», THE CONVERSATION, publié le 09/04/2018.

<https://theconversation.com/enseignement-superieur-quel-est-le-cout-de-la-reussite-en-premier-cycle-93990>

« Les moyens consacrés à l'enseignement supérieur sont souvent résumés en un chiffre, celui de la dépense moyenne d'éducation par étudiant. Pour 2014 par exemple, elle s'élève à 11 834 euros. Ce chiffre ne dit rien, cependant, des différences de dépense selon les filières de formation. Loin d'être uniforme, la dépense par étudiant varie ainsi de 10 576 euros pour un étudiant à l'université à 15 052 euros pour un étudiant de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [...] Si cette dépense différenciée entre les formations pose la question des inégalités de traitement entre les étudiants, elle soulève également celle de son efficacité.[...]

L'évolution de la dépense moyenne par étudiant confirme l'existence, depuis de nombreuses années, d'une différence notable de coût entre les différentes formations. Si la dépense par étudiant en BTS ou en CPGE est directement exploitable, la dépense par étudiant à l'université est en revanche plus problématique, car elle agrège des étudiants inscrits dans différentes formations. En particulier, depuis l'entrée en vigueur de la LOLF en 2006, il n'est plus possible de repérer les dépenses des IUT, désormais intégrées à celles des universités.[...]

Si elle ne bouleverse pas le classement de ces trois formations, la prise en compte de la réussite tend cependant à augmenter les écarts :

- Avec une dépense par étudiant relativement limitée et le taux de réussite le plus élevé, le DUT affiche une dépense par année réussie de 14 893 euros, plus faible que dans les autres formations de premier cycle, et donc signe d'une efficacité plus forte.
- Le BTS affiche une dépense par année réussie de 17 583 euros, légèrement supérieure à celle de la licence, signe d'une efficacité plutôt moyenne.
- Finalement, avec une dépense par étudiant plus élevée et un taux de réussite compris entre celui du BTS et celui du DUT, les CPGE affichent une dépense par année réussie de 20 016 euros, nettement supérieure à celle des autres formations de premier cycle, signe d'une plus faible efficacité.» [...]

La prise en compte de la population étudiante accueillie au sein des différentes formations sélectives de premier cycle (DUT, BTS et CPGE) permet alors d'améliorer la compréhension de leur efficacité :

- Le DUT accueille près d'un quart de bacheliers technologiques, qui réussissent dans 64,6 % des cas. L'efficacité du DUT, déjà supérieure à celle des autres diplômes de premier cycle, apparaît ainsi d'autant plus forte.
- Le BTS accueille une proportion importante de bacheliers technologiques et de bacheliers professionnels. Si la dépense par année réussie est plus importante, elle contribue à faire réussir ces étudiants (77,4 % et 60,7 % respectivement). L'efficacité des BTS apparaît ainsi finalement plutôt correcte.
- Les CPGE accueillent une population étudiante très majoritairement composée de bacheliers généraux ayant reçu de meilleures mentions au baccalauréat. L'efficacité des CPGE, déjà inférieure à celle des autres formations de premier cycle, apparaît ainsi particulièrement faible.

Dans une perspective plus globale, il ressort que la dépense par année réussie est plus élevée pour les formations en lycée (BTS et CPGE) que pour les formations de premier cycle à l'université (licence et DUT). Sachant que la dépense par étudiant à l'université intègre l'ensemble des coûts de la recherche, l'intégration des seuls moyens consacrés à la formation montrerait une efficacité encore plus marquée en faveur des formations universitaires que sont le DUT et la licence.

Actu | Universités / Écoles

«Santé, droit, arts, journalisme... Ces études chasses-gardées des universités ou d'écoles», LE MONDE, publié le 30/03/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/03/30/sante-droit-arts-journalisme-ces-etudes-chasses-gardees-des-universites-ou-d-ecoles_5278593_4401467.html

« Aller à la fac ou dans une école, trouver une voie alternative... Il n'est pas facile de savoir quelle est la formation la plus appropriée pour se former au métier que l'on veut exercer. Mais dans certains domaines, la question ne se pose pas. Lorsque l'université ou, a contrario, des écoles ont un quasi-monopole dans leur secteur.

- Les formations médicales

Héritage du Moyen Age, l'université détient l'exclusivité des études de santé. Pour apprendre les métiers de médecin, de dentiste, de pharmacien ou de sage-femme, on n'a pas d'autre choix que de s'inscrire en faculté de médecine. [...]

- Le secteur paramédical

Dans ce domaine, en revanche, le « monopole » est détenu par des écoles. Pour devenir infirmier, il faut intégrer, après un concours qui se passe directement après le bac, un institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Il en va de même pour les métiers d'orthophoniste, d'orthoptiste et de psychomotricien, qui se préparent dans des instituts rattachés à des universités et accessibles sur concours.

- Les études de droit

Les carrières juridiques se préparent en premier lieu à l'université. Ensuite, si l'on souhaite rejoindre les professions les plus connues du milieu juridique -juge, avocat...- le passage par un concours et une école est obligatoire. Des écoles régionales, telle celle du barreau à Paris, pour devenir avocat, ou celle de la magistrature à Bordeaux (ENM), pour devenir juge, recrutent au niveau master 1. [...] Néanmoins, certaines institutions se placent en concurrentes de l'université : Sciences Po a ainsi créé son Ecole de droit, qui réunit notamment plusieurs masters (droit économique, droit et finance, ...).

- Les métiers artistiques

Dans le domaine de l'art, au contraire, le cursus universitaire, souvent plus théorique, tient une place minoritaire. Ce sont plutôt les diverses écoles qui détiennent le monopole, avec des options multiples. D'abord les écoles supérieures d'arts appliqués (ESAA), au nombre de sept en France. Sous la tutelle du ministère de la culture, elles sont publiques et donc très convoitées. Elles proposent des formations allant jusqu'au master, après sélection sur dossier.

- Le journalisme

Là aussi, ce sont les écoles qui priment, malgré l'existence de cursus universitaires qui vont jusqu'au master. C'est le cas à Lyon, avec le diplôme de « Nouvelles pratiques journalistiques », ou celui délivré par l'université de Lorraine en « Journalisme et médias numériques ». Néanmoins, alors que les prétendants à ce métier sont de plus en plus nombreux, les places se raréfient. Il est donc préférable de passer par l'une des 14 écoles françaises reconnues par la profession.

Là encore donc, le monopole revient plutôt aux écoles, même si leurs statuts diffèrent et peuvent parfois les rapprocher des universités, comme à Strasbourg, où le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) est rattaché à l'université et les frais de scolarité les mêmes que pour un master lambda.»

Actu | Universités / Écoles (suite)

«La fac à la conquête des meilleurs bacheliers», LE MONDE, publié le 02/04/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/04/02/la-fac-a-la-conquete-des-meilleurs-bacheliers_5279569_4401467.html

« Classes préparatoires universitaires, doubles licences, parcours pluridisciplinaires d'excellence... De plus en plus, les universités concurrencent les classes préparatoires et se font une place sur le marché des excellents bacheliers. Sur le papier, le succès des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ne se dément pourtant pas : 86 500 étudiants y ont fait leur rentrée en septembre 2017, soit 500 de plus qu'en 2016.

« Les classe prépa sont une telle institution en France que je ne pense pas que l'université leur fasse peur. Et, de toute manière, nous ne sommes pas dans un match avec elles », affirme François Germinet, président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle à la Conférence des présidents d'université (CPU). Mais le président de l'université de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ajoute aussitôt que « le but est clairement de récupérer les très bons étudiants : l'université, de plus en plus, se positionne sur le postbac d'excellence ».

« C'est une bonne alternative à la prépa. Ces cycles demandent un gros investissement en termes de travail, mais ils génèrent beaucoup moins de pression »

Son établissement a ainsi ouvert deux cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles (CUPGE), sortes de classes prépa universitaires. Sur Parcoursup, on en recense vingt-sept, principalement scientifiques, comme les cycles proposés à Cergy-Pontoise. « Il s'agit chez nous de parcours universitaires renforcés en physique, en mathématiques et en chimie, préparant à l'intégration d'une école d'ingénieurs en fin de deuxième ou de troisième année », détaille Claire Pinettes, maîtresse de conférences en physique et responsable des deux parcours « maths-physique » et « maths-chimie ».[...]

«Ecole d'ingénieurs : comment choisir entre universités, écoles publiques et privées ?», LE MONDE, publié le 07/04/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/04/07/ecole-d-ingenieurs-comment-choisir-entre-universites-ecoles-publiques-et-privées_5282196_4401467.html

« Quelle formation d'ingénieur choisir ? Une école « universitaire », avec le plus souvent un cursus en cinq ans, ou une « grande école » en trois ans, après deux années de classes préparatoires ? Quel est le modèle qui présente le plus d'atouts pour les étudiants ?

Difficile de répondre de façon tranchée. Car le paysage des écoles ne se résume pas à ces deux catégories. Nombre d'écoles privées, par exemple, proposent elles aussi des cursus postbac en cinq ans. A l'inverse, de nombreux établissements dépendants du ministère de l'enseignement supérieur (à l'instar des Ecoles centrales) ne sont pas pour autant rattachés à une université. Sans oublier que beaucoup d'écoles en cinq ans (avec « prépa intégrée », donc) recrutent aussi en troisième année, après un IUT... ou une prépa.

D'autres écoles, comme les -Mines de Nancy, composante de l'université de Lorraine, ont même un pied dans chacun des deux univers. « C'est un modèle gagnant pour tous, estime François Rousseau, le directeur. Nous bénéficions de laboratoires plus étoffés et plus visibles, et nous pouvons hybrider les connaissances, ce qui est bon pour l'innovation. » Résultat, comme le note Frédéric Meunier, directeur de l'Efrei (école d'ingénieurs en informatique), « les élèves eux-mêmes ne savent pas toujours dans quelle catégorie ranger leur école ».

Dans ces conditions, les candidats doivent d'abord choisir entre les formations postbac en cinq ans (universitaires ou non) et les écoles en trois ans après deux ans de prépa, notamment les grandes écoles les plus sélectives. C'est là que réside le clivage le plus marqué. « Avec les écoles en cinq ans, les élèves s'engagent dans un cursus long, dans lequel ils peuvent prendre leurs marques et trouver leur rythme de travail, note Frédéric Meunier. Alors qu'avec les prépas, ils entrent dans un système plus compétitif, surtout s'ils visent les écoles les plus cotées. ».

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Baccalauréat 2021

« Réforme du lycée : les projets d'horaires en seconde, première et terminale dévoilés », VOUSNOUSILS, publié le 03/04/2018.

<http://www.vousnousils.fr/2018/04/03/reforme-du-lycee-les-projets-dhoraires-en-seconde-premiere-et-terminale-devoiles-613257>

« Après avoir réformé le baccalauréat, dont la nouvelle formule a été dévoilée le mois dernier, le ministère de l'Éducation nationale entreprend de réformer les classes de seconde, première et terminale. Le Snes-FSU a dévoilé cette semaine les projets d'arrêtés définissant l'organisation et le volume horaires des enseignements pour chaque niveau.

- En seconde générale

Le projet d'arrêté prévoit 26 heures hebdomadaires d'enseignements communs obligatoires [... dont] 1h d'un nouvel enseignement, les « sciences numériques ». Les heures d'accompagnement personnalisé se répartissent en 54h annuelles d'« éducation au choix de l'orientation » et 10h annuelles de « vie de classe », à définir selon les besoins de l'élève.

Les élèves pourront également choisir un enseignement général et un enseignement technologique « optionnels », en fonction de ceux proposés par le lycée. [...]

Il souligne également la suppression des enseignements d'exploration, et donc des cours de méthodes et pratiques scientifiques (MPS), littérature et société, informatique et culture du numérique (ICN) et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG).

- En première et terminale générale

Comme prévu par la réforme du baccalauréat, les séries S, ES et L disparaîtront et en première et terminale générale, l'emploi du temps des élèves comprendra trois types d'enseignements : les enseignements communs obligatoires, les enseignements de spécialité au choix, et les enseignements optionnels.

Selon l'arrêté, en première générale, les élèves suivront 16h hebdomadaires d'enseignements communs : 4h de français, 3h d'histoire-géo, 4h30 de langues vivantes (LV1 et LV2), 2h d'EPS, 2h d'enseignement scientifique (une nouvelle matière), 1/2h d'enseignement moral et civique. [...] En terminale, ils n'en auront plus que 15h30 : 4h de philo, 3h d'histoire-géo, 4h de langues vivantes (LV1 et LV2), 2h d'EPS, 2h d'enseignement scientifique, 1/2h d'enseignement moral et civique. [...] 54h annuelles d'« éducation au choix de l'orientation » sont également prévues [...].

En plus des enseignements communs, les élèves devront choisir 3 enseignements de spécialité de 4h hebdo en première, et 2 enseignements de 6h hebdo en terminale. Ces enseignements seront définis dans une liste nationale, et la carte en sera élaborée par les recteurs « en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire ». Les élèves pourront par exemple choisir les mathématiques, les arts ou les sciences de l'ingénieur. Les enseignements de spécialité de terminale devront être choisis parmi ceux déjà suivis en première, mais « à titre exceptionnel, le choix en classe de terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible après avis du conseil de classe en fin d'année », indique le projet d'arrêté.

Enfin, s'ils le souhaitent, les élèves pourront choisir un enseignement optionnel de 3h en première, et deux enseignements optionnels de 3h en terminale. En première, ils peuvent par exemple suivre une troisième langue vivante ou un enseignement d'arts. En terminale, ils pourront choisir, entre autres, un enseignement de mathématiques complémentaires, ou de droit et grands enjeux du monde contemporains. Un enseignement optionnel de Langues et cultures de l'Antiquité latin ou grec pourra être suivi, en plus des autres, par les élèves qui le souhaitent.»

Actu | Baccalauréat 2021 (suite)

«Un grand oral au bac, est-ce inégalitaire ?», THE CONVERSATION, publié le 04/04/2018.

<https://theconversation.com/un-grand-oral-au-bac-est-ce-inegalitaire-93233>

« L'humanité écrit depuis un peu plus de 5 000 ans alors qu'elle parle depuis au moins 150 000 ans (voire 300 000 ans). Cela a pour conséquence que l'apprentissage de la parole par les bébés est en grande partie automatisé. On parle d'ailleurs d'acquisition à propos de l'assimilation d'un ensemble de règles de manière inconsciente. La lecture et l'écriture, au contraire, nécessitent forcément un apprentissage explicite. Ainsi, on acquiert notre langue maternelle orale en étant dans un bain linguistique, mais on apprend notre langue maternelle écrite dans un contexte d'enseignement. Nullement besoin de cours de grammaire pour apprendre à parler.[...]

Pendant longtemps, l'enseignement du français parlé n'a pas fait l'objet d'une attention particulière dans un contexte scolaire, en dehors de la maternelle. Cela est dû au fait que l'école a été construite principalement autour de l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Mais aussi que l'oral est utilisé en permanence dans la classe par les élèves comme par les enseignants.

De plus, de nombreux enseignants ne sont pas forcément à l'aise avec cet OVM (objet verbal mal identifié), comme l'appelle Jean-François Halté, étant donné qu'il n'est pas évident de savoir ce qu'il faut enseigner ni comment l'évaluer. Cela pose également des problèmes pratiques : si une classe entière peut composer en parallèle par écrit, il est impossible de faire passer des oraux en même temps.[...]

Pour conclure, peut-on affirmer qu'un grand oral au bac serait plus inégalitaire qu'une épreuve écrite ? Nous ne le pensons pas. Comme l'ont montré de nombreuses études, l'écrit et l'orthographe sont en moyenne moins bien maîtrisés par les élèves issus de milieux défavorisés. La principale différence entre l'oral et l'écrit en tant que disciplines scolaires, c'est que la première fait l'objet de beaucoup moins d'attention que la seconde.

Ainsi, pour que l'oral ait une chance de devenir un vecteur de réduction des inégalités, encore faudrait-il que son apprentissage fasse l'objet d'un enseignement clairement défini en dehors de la maternelle. Il faudrait également se doter de dispositifs permettant de procéder à des évaluations aussi objectives que possible.»

Actu | Logiciels de vie scolaire

«Pronote, Sconet...Quels sont les effets pervers des logiciels de vie scolaire?», 20MINUTES, publié le 04/04/2018.

<https://www.20minutes.fr/societe/2246675-20180404-pronote-sconet-effets-pervers-logiciels-vie-scolaire>

« Une pléiade d'informations utiles très appréciée par de nombreux parents. Mais auxquels tous n'ont malheureusement pas accès. « Beaucoup de parents qui ne sont pas familiers avec l'outil numérique ou qui ne parlent pas bien français ne vont pas sur Pronote. Du coup, certains n'apprennent que tardivement que leur enfant est en difficulté scolaire », constate Sébastien professeur de Français dans un lycée difficile de la région parisienne. Un avis partagé par Mathilde, professeur d'espagnol dans un lycée normand : « Cela crée une inégalité entre ceux qui y ont accès et les autres. Car les enfants peuvent raconter ce qu'ils veulent à leurs parents, » estime-t-elle. Pour parer à cela, des sessions de formation sont proposées aux parents pour apprendre à utiliser le logiciel de vie scolaire. Mais cela ne suffit pas toujours.

A l'opposé, certains parents font un usage excessif de ces logiciels : « Des parents de lycéens se connectent parfois plusieurs fois par jour. Alors qu'à ce niveau scolaire, les élèves ont besoin qu'on leur lâche les baskets et n'ont plus besoin d'être constamment épiés dans leur scolarité », estime Anne, professeur d'anglais dans un lycée de PACA. « Ces logiciels favorisent la surveillance scolaire numérique par les parents au détriment de véritables échanges avec leurs enfants autour de leur ressenti à l'école, de l'intérêt de ce qu'ils y ont appris... », renchérit le sociologue de l'éducation, Pierre Merle.

Cette tendance à se surconnecter à un site de gestion de vie scolaire n'est pas sans conséquence. Notamment parce qu'elle incite les parents à focaliser plus que de raison sur les notes de leur enfant. « Ces logiciels accentuent la pression des parents sur les notes. Car non seulement, les résultats de leur enfant aux contrôles sont transmis en direct, mais ils savent aussi sa place dans la hiérarchie scolaire. Au final, ils ne s'intéressent pas à ce que leur enfant apprend, mais juste à son positionnement dans la classe », analyse Pierre Merle. Un avis partagé par Anne : « On est dans une société de l'évaluation, de la gratification immédiate. Alors que les apprentissages s'inscrivent dans un temps longs », déplore-t-elle.»

Articles thématiques

Actu | Certifications en langues

«Compétence en anglais : l'obsédante question de la certification en langues», THE CONVERSATION, publié le 11/04/2018.

<https://theconversation.com/competence-en-anglais-lobsedante-question-de-la-certification-en-langues-93034>

« Le 23 février dernier, lors de son déplacement à l'EDHEC Business School de Croix dans le Nord, le premier ministre Édouard Philippe a fait une déclaration portant sur les enjeux de la maîtrise de l'anglais chez les lycéens et les étudiants, notamment dans le but d'augmenter les exportations et de réduire le déficit commercial français.

Il a mentionné l'intérêt de faire certifier ce niveau d'anglais, notamment par le biais de certifications externes aux systèmes d'enseignement secondaire et supérieur français (c'est-à-dire en faisant appel à des organismes anglo-saxons privés).[...]

Si les niveaux B2 et C1 du CECRL émergent actuellement comme des points de repère en Licence et en Master (Béjean & Monthebert, 2015 : 70), nous savons également que la question de la compétence est aussi une affaire de contenu en ce qu'elle englobe des savoir-faire en langue pour affronter les situations du monde professionnel et la diversité linguistique (Rapport LEMP 2015).

La mesure de la compétence des étudiants suppose donc, d'une manière ou d'une autre, la simulation de situations d'échanges crédibles et relativement complexes (Douglas, D. 2001).

Dans ce cadre, les différentes approches de la certification sont-elles de bons indicateurs ? L'approche structuro-psychométrique – le Test of English for International Communication (TOEIC) et Test of English as a Foreign Language (TOEFL) – est certes attractive à première vue mais elle a des effets négatifs (washback effect) sur la formation proposée en amont. Celle-ci est souvent réduite à l'entraînement à un test qui ne rend pas véritablement compte d'un besoin aussi fondamental que la capacité à interagir.

L'approche actionnelle du Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) est certes beaucoup plus pertinente en ce qu'elle teste cette capacité d'interaction mais son manque d'adéquation avec la spécialité fine des étudiants et le coût (humain et organisationnel) d'une mise en place à grande échelle sont des obstacles majeurs à sa généralisation.[...]

De la même manière que le thermomètre ne saurait ralentir le réchauffement climatique, la certification systématique ne saurait augmenter massivement le niveau de compétence de nos étudiants. En revanche, il y a fort à parier qu'elle expose, de manière étroite mais avec grande netteté, les dysfonctionnements d'un système parfois à bout de souffle.»

Actu | Centres d'information et d'orientation

«Le gouvernement va fermer 450 centres d'information et d'orientation», LES ECHOS, publié le 05/04/2018.

https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0301525338628-le-gouvernement-va-fermer-450-centres-dinformation-et-dorientation-2166830.php#formulaire_enrichi::bouton_linkedin_inscription_article

« Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, planche sur une réforme de l'orientation qui suscite déjà une levée de boucliers des syndicats. Le premier volet vise à élargir les missions des régions en matière d'orientation. C'est clair depuis février et l'annonce de la réforme de l'apprentissage.

La nouveauté, c'est le projet de loi qui en découle : il prévoit de transférer les directions régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) aux régions. Près de 300 fonctionnaires de cet opérateur rattaché au ministère de l'Education sont concernés. Ils auraient deux ans pour exercer leur « droit d'option » et éventuellement rejoindre la fonction publique territoriale. [...]

Deuxième volet de la réforme : la fermeture du réseau des centres d'information et d'orientation (CIO). Les 3.771 psychologues de l'Education nationale qui travaillent dans ces centres - et partagent leur temps entre accueil des adultes et permanences dans les établissements scolaires - vont être affectés dans les lycées. Le ministère veut « renforcer le processus d'orientation » en les mettant au plus près des élèves. En novembre, la nomination d'un deuxième professeur principal chargé de l'orientation avait déjà indiqué que Jean-Michel Blanquer n'entendait pas renforcer les CIO.

« C'est le pire scénario », réagit le Sgen-CFDT qui dénonce « une grave remise en cause du service public de l'orientation ». Ce n'est « pas acceptable », renchérit FO. A l'Unsa-Education, Christine Saventré redoute « la multiplication des officines privées proposant information et conseil ». Au SNES-FSU, on craint que les psychologues « ne soient cantonnés aux seuls élèves à besoins particuliers ». Tandis qu'au SE-Unsa, Nathalie Eudes alerte sur le risque d'« injonction hiérarchique » des chefs d'établissement. « C'est inentendable, dit-elle. Un psychologue doit faire en sorte que le jeune définisse son projet professionnel au regard de ses aptitudes et centres d'intérêt, pas en fonction des besoins d'emploi d'une région. » Au Sgen-CFDT, Vincent Bernaud évoque aussi les parents, « venus nombreux dans les CIO se renseigner sur Parcoursup durant les vacances de février ».

«Vers un grand chamboule-tout du service public d'orientation», EDUCPROS, publié le 11/04/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/vers-un-grand-chamboule-tout-du-service-public-de-l-orientation.html>

« Le gouvernement prévoit de transférer aux régions les délégations régionales de l'Onisep et d'affecter les psychologues de l'Éducation nationale dans les collèges et les lycées. Ce qui viderait les CIO de leur substance. Des projets qui suscitent l'inquiétude des acteurs de l'orientation. Ils y voient la fin d'une information nationale sur l'orientation et une place accrue laissée au privé.

C'est à tout le moins un changement de paradigme, mais peut-être bien une révolution. Le service public d'orientation s'apprête à prendre un virage inédit, bien que dans les tuyaux depuis longtemps : celui de la régionalisation. Deux réformes tendraient à aller dans cette direction, avec une application pour la rentrée 2019.

Le 6 avril 2018, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, a présenté le projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", qui doit passer en Conseil des ministres le 27 avril. Il précise, dans son article 10, que "les missions exercées par les délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP) [...] sont transférées aux régions".

L'autre pan de la réforme de l'orientation qui serait en cours concerne les psy-EN et les CIO (centres d'information et d'orientation). Il y a près de 400 CIO en France, au sein desquels travaillent environ 3.700 psy-EN. Ces derniers, selon le décret en vigueur, sont actuellement affectés à un CIO, mais partagent leur temps entre celui-ci et un, deux ou trois établissements scolaires. Le ministère prévoit en effet d'affecter désormais les psy-EN directement aux établissements, ce qui pourrait avoir pour conséquence la fermeture des CIO.

Depuis la fin du mois de mars, les organisations syndicales sont reçues au ministère de l'Éducation nationale, notamment par la conseillère sociale, Isabelle Bourhis. "Cela fait très longtemps que l'idée de fermer les CIO et de rattacher les personnels aux établissements est là", souligne Bernard Desclaux. Un projet qui ne figure pas dans le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.»